FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

QUARTIER SAINT-LOUIS (33)

ZONE VISÉE : 33230MC

MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 4

RESPONSABLE : CHANTAL POIRIER

Fiche n°7/10

N° SDORU 2015-09-123
Affectation du sol : M_ER2
VERSION DU 2015-11-04

LOCALISATION DE LA ZONE VISÉE

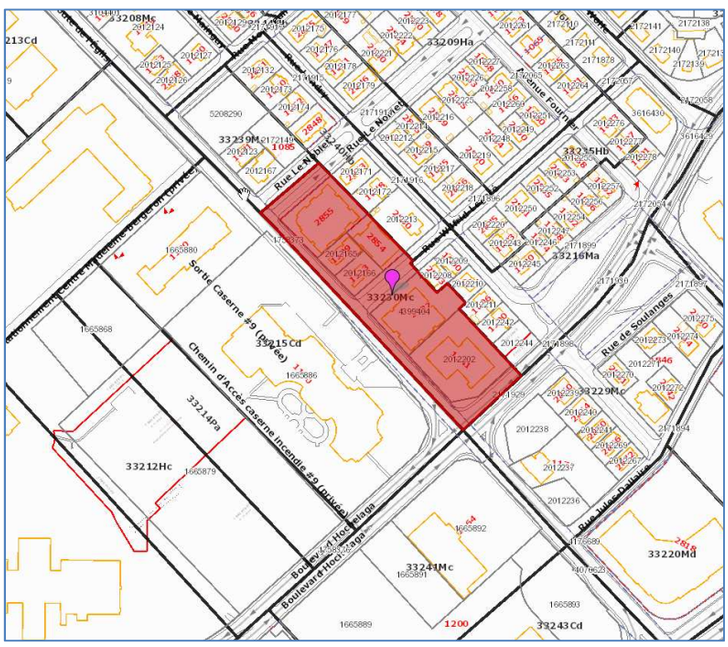

OBJET DE LA DEMANDE

☐ Modification au plan de zonage (Annexe I)

☒ Modification à une grille de spécifications (Annexe II)

☐ Autre modification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Les Services responsables de l'application des normes issues du PPU ont constaté qu'on a omis d'inscrire au tableau de l'Annexe I du PPU qu'une marge à l'axe du boulevard Hochelaga doit être respectée. Or, une marge de recul à l'axe s'applique à l'ensemble des terrains attenants au boulevard Hochelaga, sauf à cet endroit.

Il y a lieu de réintroduire cette norme.

MODIFICATION PROPOSÉE

La grille de spécifications 33230Mc est modifiée par l'ajout d'une marge de recul à l'axe de 20 mètres pour le boulevard Hochelaga.